

alcool nb



rapport annuel  
2012-2013



## table des matières

- I Lettre du président du Conseil
- 2 Message du président
- 3 Buts stratégiques de quatre ans
- 4 Revue de l'année 2012-13
  
- II Localité des magasins
- 12 Ventes par localité
- 13 Ventes aux magasins de franchises
- 14 États financiers
  
- 29 Renseignements d'exploitation

## conseil d'administration



À l'arrière, de gauche à droite : **Arthur Doyle**, administrateur ; **René Legacy**, vice-président ; **Rémi Roussel**, administrateur ; **Tim Clarke**, administrateur et **Richard Smith**, vice président principal et secrétaire du Conseil. À l'avant, de gauche à droite : **Daniel Allain**, président et chef de la direction ; **Ron Lindala**, président du Conseil et **Patricia Hawkins**, administratrice.

## cadres supérieurs

**Daniel Allain**, président et chef de la direction  
**Richard Smith**, vice-président principal et secrétaire du Conseil  
**Bradford Cameron**, vice-président, Service à la clientèle et Vente au détail  
**Christopher Evans**, vice-président et chef des Finances  
**Michael O'Brien**, vice-président, Chaîne d'approvisionnement, produits et marketing



# lettre du président du conseil

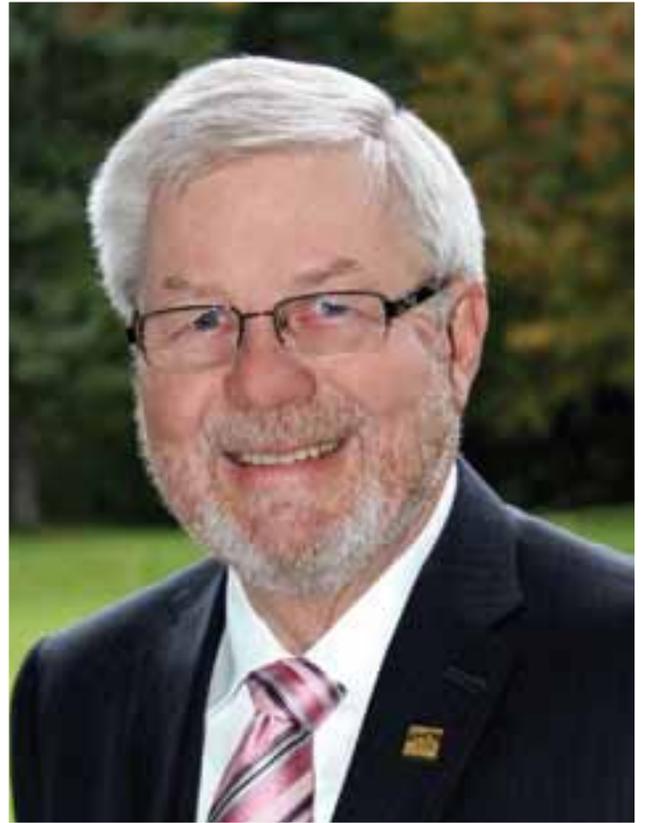
Honorable Blaine Higgs,  
Ministre des Finances,  
Province du Nouveau-Brunswick,  
Fredericton, N.-B.

Monsieur,

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il me fait plaisir de soumettre le rapport annuel de la Société des alcools pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Respectueusement soumis,

Ron Lindala  
Président, Conseil d'administration



## message du président



« Une attitude positive contrôle tout : elle transforme les négatifs en positifs et elle est notre plus importante force pour affecter notre réalité. » ”

- Auteur inconnu

Il est évident qu'il est difficile de guider une entreprise pendant une période de ralentissement économique. De nombreuses entreprises comme ANBL sont en compétition pour un revenu disponible limité. Lorsqu'on ajoute d'autres défis comme une population vieillissante, une réduction de la population de jeunes, la concurrence des juridictions avoisinantes, etc., ce défi devient encore plus amplifié et complexe.

C'est la situation dans laquelle se trouve ANBL depuis plusieurs années. Ces enjeux et défis se sont accentués jusqu'au point où une entreprise doit changer sa façon de procéder. Quand ANBL a atteint ce plateau, l'organisme devait examiner les enjeux et y faire face afin d'éviter une chute majeure des affaires.

C'est cet exercice qui nous a poussés à devenir de plus en plus créatifs, efficaces et axés sur les clients. Nous continuons d'examiner nos défis tous les jours dans l'espoir d'atteindre notre mission, notre vision et nos valeurs de quatre ans, même dans cette réalité difficile.

Au même moment, nous devons continuer d'investir, mais investir sagement. D'après moi, l'un des meilleurs investissements effectués par ANBL est dans ses gens. C'est seulement en encourageant la croissance de nos employés par des programmes comme le Programme de perfectionnement accéléré de leadership (PPAL) que nous pouvons également espérer voir une croissance de l'entreprise. Les bénéfices provenant de ces investissements augmentent tous les jours et continueront de le faire à mesure que la contribution de ces employés devient de plus en plus importante pour le succès d'ANBL.

Nos excellents employés montrent le bon exemple et améliorent ANBL d'une journée à l'autre et d'un trimestre à l'autre grâce à leur éthique de travail et leur dévouement exceptionnels dans la Société, ainsi que leur capacité à s'adapter aux changements et connaître du succès dans un milieu instable.

J'ai hâte de voir ces progrès continuer.

A handwritten signature in black ink that reads "Dan Allain".

Président et chef de la direction, Alcool NB Liquor



# buts stratégiques de quatre ans

ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick. Une société d'état provinciale, ANBL dessert le public et la communauté de titulaires de permis par le biais de son réseau de magasins de détail et de magasins de franchise privés.

## stratégie 2012-16

Le plan stratégique est axé sur les mesures de croissance du revenu net, de satisfaction de la clientèle, d'engagement des employés et de conscience sociale. L'année financière 2012-13 était la première année de ce plan stratégique.



### Vision 2016

Être un détaillant de premier plan poussé par l'expérience client.

### Mission

Gérer de façon responsable une entreprise rentable de vente de boissons alcoolisées pour le Nouveau-Brunswick.

### Valeurs

- Excellence du service
- Nos gens
- Conscience sociale

### Buts de vision de quatre ans

- Maintenir une croissance du revenu net de 1,4 %.
- Atteindre un indice d'expérience client supérieur à 70 %.
- Atteindre un indice d'engagement des employés de 145/200.
- Atteindre un indice de conscience sociale de 85 %.

Voici les résultats d'ANBL relativement à ces buts après la première année :

- Maintenir une croissance du revenu net de 1,4 \$ : 0 %.
- Atteindre un indice d'expérience client supérieur à 70 % : 58,5 %.
- Atteindre un indice d'engagement des employés de 145/200 : 165/200.
- Atteindre un indice de conscience sociale de 85 % : 97 %.

# revue de l'année 2012-13

## But stratégique 1 : Finances

ANBL atteint un revenu net de 164,1 millions de dollars au cours de l'année financière 2012-13, ce qui dépasse les prévisions de 1,7 million de dollars. Les ventes globales de l'année étaient de 387, millions de dollars, soit une baisse de 1,9 pour cent par rapport à l'année précédente. Le volume de l'année était de 56,2 millions de litres.

Même s'il y a eu une baisse du nombre de transactions à l'échelle de la province, la taille moyenne du panier d'achats a augmenté légèrement.

Ventes	2012 - 2013 (millions de \$)	2011 - 2012 (millions de \$)	% de changement
Spiritueux	91 860	92 339	-0,5
Vin	74 431	70 900	5,0
Autres boissons	19 063	19 764	-3,6
Bière	202 398	212 127	-4,6
TOTAL	387 752	395 130	-1,9





## Spiritueux



Les ventes de spiritueux ont baissé de 0,5 pour cent pour atteindre 91,9 millions de dollars en 2012-13 comparativement à 92,3 millions de dollars en 2011-12, ce qui continue la tendance d'une décennie de changements minimes. Le volume a baissé de 0,2 pour cent.

Les ventes de spiritueux au magasin sur place d'ANBL lors du Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick, qui a eu lieu le 23 novembre 2012 à Fredericton, totalisaient 145 500 \$.

## Vin



Les ventes de vin ont augmenté de 5,0 pour cent pour atteindre 74,4 millions de dollars en 2012-13 comparativement à 70,9 millions de dollars en 2011-12. Le volume de vin a augmenté de 5,6 pour cent.

Les ventes au magasin sur place à l'Expo Vins et Gastronomie du Monde, qui a eu lieu les 9 et 10 novembre 2012 à Moncton, totalisaient 446 000 \$.

Les ventes au magasin virtuel du FestiVin, tenu le 1 et 2 juin 2012 à Caraquet, totalisaient 12 700 \$, ce qui représente une hausse de 56 pour cent par rapport à l'année précédente.

## Autres boissons



Les autres boissons ont connu une baisse des ventes de 3,5 pour cent pour se chiffrer à 19,1 millions de dollars en 2012-13 par rapport à 19,8 millions de dollars en 2011-12. Le volume a baissé de 5,0 pour cent.

## Bière



Les ventes de bière se chiffraient à 202,4 millions de dollars en 2012-13 comparativement à 212,1 millions de dollars en 2011-12, ce qui représente une baisse de 4,6 pour cent. Le volume a baissé de 4,8 pour cent.

ANBL a lancé un segment de bière économique en avril 2012. Celui-ci comprenait six marques au bas prix quotidien de 18,49 \$ pour 12 canettes. Cet ajout découlait du *Rapport au cabinet 2011* qui recommandait une révision de la stratégie de tarification de la bière. Une septième marque de bière a été ajoutée en août.



Préparation du magasin sur place à l'Expo vins et Gastronomie du Monde

### Efficacités et processus internes

Même si, historiquement, ANBL se soucie grandement des coûts, on peut réaliser des efficacités additionnelles par le biais d'une analyse soignée de tous les processus d'entreprise.

ANBL a entrepris la mise en œuvre d'un modèle continu de travail normalisé, uniforme et mesurable (NUM) afin d'accroître l'efficacité et d'ajouter des interactions personnelles avec les clients, ce qui devrait augmenter les ventes. Les produits clés du projet comprennent : élaborer un modèle de travail pour les magasins de détail, concevoir des pratiques de travail efficaces, exécuter le modèle et les pratiques de travail dans tout le réseau, élaborer des mesures clés de productivité et établir des normes de productivité pour les bannières A, B, C, D et Dépôt. Les résultats à l'automne 2012 à la suite de la mise en œuvre du modèle de travail et des interactions personnelles accrues avec les clients démontreraient une tendance positive en termes de dollars et de litres vendus après le changement, comparativement à l'année précédente.

ANBL a accru l'accent sur son programme de gestion des présences, avec des résultats impressionnants. Au cours de l'année financière 2012-13, l'utilisation des congés de maladie a été réduite de plus de 30 pour cent par rapport à l'année précédente, ce qui a produit une économie en congés de maladie de près de 300 000 \$.

L'année financière 2012-13 a démontré des progrès additionnels en Technologie de l'Information (TI) grâce à la continuité du travail sur la stratégie de modernisation de plusieurs années, la découverte d'efficacités dans la prestation de services de soutien comme la gestion du capital humain et la rationalisation des services partagés du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et ceux de

l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB) où on peut réaliser des plus grandes économies d'échelle. Ceci permet aux TI d'avoir un accent plus net sur l'augmentation de l'efficacité dans les affaires fondamentales d'ANBL. ANBL s'est associée avec l'ASINB pour monter un réseau élargi (WAN) qui améliorerait les communications du réseau afin que les nouvelles affaires et technologies de sauvegarde puissent être déployées avec une conformité accrue avec les normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement.

ANBL a continué de renforcer la coopération régionale en travaillant avec les autres régies d'alcool de l'Atlantique pour contracter un nouveau fournisseur de services pour les services de cueillette de conteneurs, de réorganisation / palettisation et de transport à toutes les régies d'alcool de l'Atlantique.

Les négociations ont été complétées pour l'établissement d'un centre de distribution régional à Moncton afin d'entreposer les produits E. & J. Gallo. Le centre desservira les quatre régies d'alcool de l'Atlantique et il aidera à réduire les délais de commande des produits, à améliorer la rotation de l'inventaire et à réduire l'inventaire en main à l'entrepôt.

ANBL a également négocié une prolongation de cinq ans avec son fournisseur de services pour répondre aux exigences de la *Loi sur les récipients à boisson*.

L'entrepôt central a continué de se concentrer sur l'amélioration de la productivité et de l'efficacité globale. Le personnel a adopté le système de service vocal mis en œuvre en septembre 2011. La productivité globale a augmenté de plus de 9,5 pour cent, avec une amélioration de l'ergonomie et une augmentation considérable de l'exactitude des commandes.

### But stratégique no 2 : Service à la clientèle

À la suite des constatations du *Rapport au cabinet 2011*, ANBL a augmenté son investissement en excellence du service. Cet investissement a mené à l'embauche de trois autres conseillers en produits et d'une coordonnatrice à temps plein de la formation en vente au détail afin de développer la





connaissance des produits et l'excellence du service dans tous les magasins de la Société.

Après des consultations avec les grandes brasseries, ANBL a élaboré et exécuté un nouvel alignement des produits dans les chambres froides afin de regrouper les produits similaires dans des zones distinctes dans le but d'améliorer l'expérience en magasin. ANBL a également fait l'essai de nouveau matériel dans les chambres froides pour mieux afficher les prix et les promotions.

Un système de commande en ligne pour les titulaires de permis a été développé et lancé en août 2012. Ce système permet aux titulaires de permis de passer leurs commandes plus rapidement et plus facilement.

La circulaire électronique et le bulletin ont été fusionnés en une seule circulaire électronique mensuelle comportant une liste d'envoi de plus de 7 500 récipiendaires. Ceci donne une façon de communiquer directement avec les clients pour leur faire part des offres spéciales et annoncer les nouveaux produits. Cette circulaire donne également à ANBL un outil pour obtenir de l'information utile au moyen de sondages. Cette publication s'avère très populaire et le l'édition de décembre 2012 a été téléchargé 63 000 fois.

Le programme des Super aubaines a été élaboré comme encouragement aux ventes afin d'augmenter la circulation des clients lors du dernier trimestre de l'année 2012-13. L'encouragement est fait par le biais d'offres pour un temps limité de grands rabais à court terme (de quatre à sept jours) sur divers produits dans les magasins ANBL.

Le magasin de liquidation de Salisbury a été redésigné comme magasin Dépôt et ANBL a augmenté le nombre de magasins Dépôt en convertissant les magasins de Campbellton, St. Stephen, Bathurst et Edmundston à la bannière Dépôt.

En tant que société d'état provinciale, ANBL suit un programme rigoureux pour assurer la conformité à la *Loi sur les langues officielles*. Au cours de l'année financière, des améliorations additionnelles des méthodes ont été apportées pour développer ce programme. En 2012-13, quatre plaintes ont été logées auprès du Bureau du Commissaire aux langues officielles de la province. Une de celles-ci ne s'appliquait pas à ANBL et les trois autres étaient reliées à la langue de service préférée. Chaque cas a été traité de façon appropriée.

## Nouveaux magasins



Ouverture officielle, magasin de la vallée Kennebecasis.

Le 15 octobre 2012, ANBL a procédé à l'ouverture officielle d'un nouveau magasin Sélection à service complet au 115, prom. Campbell à Rothesay dans le but de desservir la vallée Kennebecasis. Ce nouveau magasin remplaçait deux magasins plus petits, soit celui de Rothesay et celui de la ville voisine de Quispamsis. Le nouveau magasin est annexé à une grande épicerie, ce qui permet aux clients de faire tous leurs achats au même endroit. Il offre un choix nettement amélioré de produits, une chambre froide bien plus grande, des unités de dégustation de vins et un secteur de formation sur les produits.

Le magasin a une superficie de 1 101 mètres carrés (11 850 pieds carrés) et il offre 1 843 produits réguliers, y compris 522 produits dans la catégorie des spiritueux et 1 015 vins. La chambre froide de 339 mètres carrés (3 650 pieds carrés) comprend 236 marques de bière froide et 70 boissons prêtes à boire. Le magasin offre également un choix de produits de spécialité. De plus, un poste de dégustation automatisé et de service à la clientèle est disponible pour les clients qui veulent essayer certains vins et spiritueux choisis par les conseillers en produits.

En décembre 2012, ANBL a entrepris la construction d'un nouveau magasin à Newcastle. Lorsque la construction sera terminée, ce magasin moderne remplacera un magasin désuet et trop petit. Le nouveau magasin sera annexé à un poste d'essence important et à un dépanneur d'une grande chaîne.

Au début de janvier 2013, a entrepris une rénovation complète de son magasin de prestige au 513, rue Régis au centre-ville de Dieppe. L'extérieur comprendra une nouvelle toiture et une nouvelle entrée pour les clients. L'intérieur sera totalement refait. Le magasin rénové offrira un choix de produits nettement amélioré, une plus grande chambre froide et un secteur de formation sur les produits.

Au cours de l'année, l'intérieur de certains magasins a été réaménagé. Ce fut le cas pour les magasins du boulevard Vaughan Harvey (Moncton), de Moncton Nord (Moncton), d'Oromocto, de Devon Park (Fredericton) et d'Edmundston. Ces réaménagements permettent une meilleure circulation dans les magasins, une meilleure présentation des produits et des capacités de marketing améliorées.

### But stratégique no 3 : Engagement des employés

La phase trois du Programme de perfectionnement accéléré du leadership (PPAL) a pris fin cette année et 15 autres employés ont terminé leurs plans de perfectionnement. Depuis sa création en 2007 dans le but de former les meneurs à partir de l'intérieur d'ANBL, plus de 40 employés ont terminé le programme. Comme preuve de l'efficacité du programme, presque tous les Prix d'Excellence du service en vente au détail d'ANBL sont remportés par des magasins menés par des diplômés du PPAL.

Les gagnants des Prix d'Excellence du service en vente au détail pour l'année financière 2012-13 sont énumérés ci-dessous.

#### Bannière A :

- Or – Vallée Kennebecasis
- Or – Edmundston (Dépôt)
- Argent – Gare de la rue York, Fredericton
- Bronze – Parkway Mall, Saint John

#### Bannière B :

- Or – Prom. Elmwood, Moncton
- Argent – Boul. Fairville, Saint John
- Bronze – Riverview

#### Bannière C :

- Or – Sussex
- Argent – Sackville
- Argent – St. Stephen
- Bronze – Shediac

#### Bannière D :

- Or – Beresford
- Argent – Dalhousie
- Bronze – Bouctouche

Mario Michaud, gérant régional pour le District 3, a reçu le Prix d'Excellence du service en vente au détail pour les gérants régionaux.



Gagnants des Prix d'excellence du service en vente au détail 2012-2013



Dans le but d'appuyer le perfectionnement professionnel des employés, ANBL s'est associée avec Development Dimensions International pour fournir des cours de formation en leadership et en développement des compétences de la main-d'œuvre à la gestion. Ces cours étaient un complément au PPAL et ils ciblaient des occasions courantes de perfectionnement de la gestion en plus de développer, maintenir et refaire les forces de leadership. Huit cours ont été offerts aux gérants de magasins, aux gérants du Siège social et aux gérants régionaux au cours de l'année financière 2012-13.

ANBL a continué de travailler en collaboration avec la section locale 963 du SCFP afin de résoudre les problèmes de façon proactive. Cinq griefs ont été reçus au cours de l'année 2012-13 et trois ont été résolus. Les autres étaient toujours en cours de résolution à la fin de l'année financière.

Les améliorations au site Web interne comprennent une mise à niveau, une nouvelle conception et un ménage de Rendez-vous.

## **But stratégique n° 4 : Conscience sociale**

### **Responsabilité sociale**

2012 était la première année de la campagne Protégeons nos rivières d'ANBL. Cette campagne est un partenariat avec la Fondation de conservation du saumon Atlantique, un organisme sans but lucratif enregistré dont le mandat est de promouvoir la conservation des rivières et cours d'eau du Nouveau-Brunswick. Une partie des bénéfices de la vente de plus de 40 produits a été donnée à la fondation pour être distribués aux projets de conservation au Nouveau-Brunswick. À la fin de septembre, les employés d'ANBL invitaient les clients à faire un don à la caisse. La campagne a recueilli plus de 70 000 \$.



ANBL était le commanditaire provincial 2012 de la vidéo pour assemblée d'élèves du secondaire de MADD Canada, intitulée Fin de semaine de congé. Les élèves de 50 écoles de la province ont visionné le programme qui décrit, par le biais de flashbacks, la fin de semaine d'aventure d'un jeune homme et de ses amis qui s'est terminée par son décès à la suite de la conduite en état d'ébriété.



En novembre, nos employés ont demandé aux clients de faire un don à MADD Canada. Grâce aux efforts des employés et à la générosité de la population du Nouveau-Brunswick, plus de 30 000 \$ ont été donnés à cet organisme.

Pour une sixième année d'affilée, ANBL offrait une initiative Finissants sans accident à toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Cette initiative, appuyée par le ministère de l'Éducation, invitait les élèves des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick à aider à livrer le message de faire des choix avisés lors de la célébration de la remise des diplômes. Les soumissions créées par les élèves ont été reçues et évaluées et des dons utilisés pour les activités Finissants sans accident ont été faits à toutes les écoles qui avaient soumis une inscription. Les dons variaient de 200 \$ à 2 500 \$. En tout, 17 500 \$ ont été donnés à 20 écoles.

ANBL a également entrepris un partenariat de cinq ans avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Chef régional de l'APN Roger Augustine, pour aider à financer des programmes d'activités pour vie saine chez les jeunes.





Signature du protocole d'entente avec le Commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale Canadienne

ANBL a signé un protocole d'entente de cinq ans avec le Commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale canadienne qui garantit aux anciens combattants les droits de sollicitation passive dans les magasins d'alcool, à l'échelle de la province, pendant leur campagne annuelle des coquelicots, qui se déroule au cours des trois semaines précédant le jour du Souvenir.

Plus de 300 organismes ont profité des occasions de sollicitation passive dans les magasins d'alcool au cours de l'année financière 2012-13.

Le programme de vérification des preuves d'identité d'ANBL a été à nouveau bien géré. Les employés des magasins d'alcool et magasins de franchise contrôlaient l'âge des clients tentant d'acheter des boissons alcoolisées. Cette année, ils ont demandé des preuves d'identité à 174 189 personnes et ont refusé de servir 7 004 personnes.

## Environnement

Le nouveau magasin de Rothesay a été construit conformément aux règlements stricts du Code de bâtiment écologique de la province du Nouveau-Brunswick. Ceci signifie que les économies d'énergie

globales prévues sont vingt pour cent plus élevées qu'une construction ordinaire. Lors de la cérémonie d'ouverture officielle du magasin, Efficacité NB a remis une plaque pour souligner que l'immeuble était conforme au programme Partez du bon pied pour les nouvelles constructions commerciales. Ce programme offre des conseils et primes pour encourager la conception et la construction d'immeuble fortement éconergétiques. Le nouveau magasin de Newcastle et le magasin rénové de Dieppe se conformeront également à ces normes.

ANBL a également continué d'installer des systèmes de contrôle dans tous les magasins afin de permettre une surveillance et un contrôle à distance de la consommation d'énergie et d'eau. L'information présentée en temps réel permet d'identifier plus rapidement les problèmes et de trouver des solutions.

## Gérance

Au nom du gouvernement, le ministre des Finances, Blaine Higgs, a fourni au Conseil d'administration d'ANBL sa première lettre de mandat détaillée de l'histoire de la Société. Cette lettre précise les attentes du gouvernement envers la Société.

Des efforts considérables ont été déployés par le personnel d'ANBL au cours de l'année pour modifier la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. C'était seulement la troisième modification depuis 1976. De plus, les employés de la Société ont collaboré activement avec les autres ministères du gouvernement afin d'apporter des changements majeurs à *Loi sur les récipients à boisson* et à la *Loi sur la réglementation des alcools*.

ANBL a terminé la mise en œuvre de son Plan d'action de gérance de 29 points qui comprenait un processus de recrutement public pour combler les postes vacants au Conseil d'administration. La Société a été reconnue pour son leadership en gérance après avoir complété le programme.

Le rapport annuel est déposé à l'Assemblée législative et il est disponible en ligne au [www.anbl.com](http://www.anbl.com). En vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels*, nos dossiers sont accessibles pour examen par le public. ANBL est responsable auprès du gouvernement provincial et de la population du Nouveau-Brunswick.

# localité des magasins



**LÉGENDE**

- Plusieurs magasins
- Magasin ANBL
- ▲ Magasin de franchise
- Magasin de franchise de fabricants

# ventes par localité

Localité	(000 \$)			2012
	2013	Titulaires de permis	Total	
Bathurst (4)	8 024	\$ 1 255	\$ 9 279	\$ 9 607
Beresford	2 948	196	3 144	2 977
Bouctouche (2)	2 439	401	2 840	2 911
Campbellton (2)	2 266	859	3 125	3 192
Cap-Pelé	2 628	165	2 793	2 778
Caraquet (3)	3 409	998	4 407	4 687
Dalhousie (3)	1 633	360	1 993	1 905
<b>Dieppe</b>				
Dieppe Blvd.	5 621	790	6 411	1 612
Dieppe	9 559	2 635	12 194	17 947
<b>Total</b>	15 180	3 425	18 605	19 559
Edmundston (2)	6 894	2 187	9 081	8 871
Florenceville-Bristol (2)	1 860	241	2 101	2 167
<b>Fredericton</b>				
Centre Commercial Brookside (3)	7 563	3 163	10 726	10 789
Devon Park (5)	8 867	1 194	10 061	10 908
Prospect Street	13 767	1 696	15 463	16 384
York Street	11 822	1 647	13 469	12 285
<b>Total</b>	42 019	7 700	49 719	50 366
Grand Bay-Westfield (2)	2 873	286	3 159	3 304
Grand-Sault (3)	4 499	886	5 385	5 518
Grand Manan *	-	-	-	1 097
Hampton (1)	3 647	236	3 883	4 117
Lamèque	1 879	142	2 021	2 037
<b>Miramichi City</b>				
Chatham (3)	4 571	791	5 362	5 031
Newcastle (3)	6 445	831	7 276	7 837
<b>Total</b>	11 016	1 622	12 638	12 868

Localité	(000 \$)			2012
	2013	Titulaires de permis	Total	
<b>Moncton</b>				
Promenade Elmwood (1)	6 978	\$ 1 533	\$ 8 511	\$ 8 613
Moncton Nord	8 649	1 205	9 854	9 672
Chemin Mountain	8 032	2 727	10 759	10 614
Boulevard Vaughan Harvey	10 953	2 859	13 812	14 255
<b>Total</b>	34 612	8 324	42 936	43 154
Neguac	2 071	288	2 359	2 497
Oromocto (4)	9 144	1 173	10 317	10 607
Perth-Andover (2)	2 692	247	2 939	3 035
Petit Rocher	2 170	164	2 334	2 544
Kennebecasis Valley (1)	11 299	853	12 152	11 192
Richibucto (4)	4 113	544	4 657	4 674
Riverview (3)	7 687	1 630	9 317	9 173
Rothsay *	470	-	470	907
Sackville (3)	4 857	612	5 469	5 529
<b>Saint John City</b>				
Centre Commercial Lansdowne	7 353	2 368	9 721	10 229
Centre Commercial Parkway (2)	12 544	1 555	14 099	14 892
Prince Edward Sq.	5 662	1 437	7 099	7 118
Boulevard Fairville (2)	9 299	1 635	10 934	11 227
<b>Total</b>	34 858	6 995	41 853	43 466
Salisbury (2)	4 361	138	4 499	3 927
St. Andrews	1 992	557	2 549	2 886
St. George	2 600	99	2 699	2 858
St. Stephen (2)	5 193	279	5 472	5 577
Shediac (3)	7 186	1 041	8 227	8 788
Shippagan	2 365	284	2 649	2 715
Sussex (3)	6 514	771	7 285	7 550
Tracadie-Sheila (2)	5 003	673	5 676	5 722
Woodstock (4)	5 340	746	6 086	6 102
Entrepôt **	73 369	265	73 634	74 266
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 341 110</b>	<b>\$ 46 642</b>	<b>\$ 387 752</b>	<b>\$ 395 130</b>

(#) indique le nombre de magasins de franchise à cette location

\* magasin fermé durant l'année

\*\* inclut la commande basée sur le web pour des titulaires d'une licence

# ventes aux magasins de franchise

Localité magasin de franchise	Localité ANBL	(000 \$)		Localité magasin de franchise	Localité ANBL	(000 \$)	
		2013	2012			2013	2012
Allardville	Bathurst	619	\$ 670	Lepreau	Boulevard Fairville, Saint John	1 286	\$ 1 626
Alma	Riverview	405	386	Mactaquac	Centre Commercial Brookside, Fredericton	2 131	2 232
Arthurette	Perth-Andover	427	422	Maisonnette	Caraquet	359	384
Aulac*	Sackville	2	-	McAdam	St. Stephen	533	573
Baie-Sainte-Anne	Chatham	931	913	Memramcook	Promenade Elmwood, Moncton	2 261	2 488
Balmoral	Dalhousie	742	818	Minto	Parc Devon, Fredericton	1 973	1 971
Barnesville	Vallée de Kennebecasis	817	900	Nackawic	Woodstock	1 384	1 507
Bay du Vin	Chatham	528	563	Norton	Sussex	2 591	2 567
Belledune	Dalhousie	803	834	Paquetville	Caraquet	2 109	2 183
Blacks Harbour	Boulevard Fairville, Saint John	1 178	1 273	Petitcodiac	Salisbury	1 945	2 000
Blackville	Newcastle	992	962	Plaster Rock	Perth-Andover	987	1 056
Boiestown	Parc Devon, Fredericton	607	629	Pointe-Sapin	Richibucto	297	314
Brantville	Tracadie-Sheila	1 375	1 439	Port Elgin	Sackville	1 391	1 408
Cambridge Narrows	Sussex	944	924	Public Landing	Grand Bay-Westfield	968	1 007
Campobello	St. Stephen	238	208	Renous	Newcastle	1 098	1 119
Canterbury	Woodstock	513	507	Richibucto Village	Richibucto	762	784
Centreville	Florenceville-Bristol	1 149	1 220	Riley Brook	Grand Falls	251	266
Charlo	Dalhousie	856	926	Riverside-Albert	Riverview	340	370
Chipman	Parc Devon, Fredericton	1 226	1 213	Riviere-Verte*	Edmundston	347	-
Clair**	Edmundston	-	284	Rogersville	Chatham	1 615	1 774
Cocagne	Shediac	2 687	2 550	Sainte-Anne-de-Madawaska	Edmundston	438	526
Debec	Woodstock	520	530	Saint-Antoine	Bouctouche	2 048	2 121
Doaktown	Parc Devon, Fredericton	799	879	Saint-Arthur	Campbellton	224	251
Dorchester	Sackville	425	473	Saint-Isidore	Tracadie-Sheila	933	928
Douglas Harbour	Oromocto	574	551	Saint-Léonard	Grand-Sault	716	741
Fredericton Junction	Oromocto	1 272	1 292	Saint-Louis de Kent	Richibucto	1 542	1 546
Gagetown	Oromocto	662	711	Saint Paul	Bouctouche	454	482
Grand Manan	Centre Commercial Parkway, Saint John	1 316	416	Saint-Quentin	Grand-Sault	1 395	1 531
Grande-Anse	Caraquet	777	792	Saint-Sauveur	Bathurst	252	292
Harcourt	Richibucto	588	602	Salisbury	Salisbury	2 526	2 446
Hartland	Woodstock	1 465	1 547	Shediac (seasonal)	Shediac	703	-
Harvey	Parc Devon, Fredericton	1 347	1 394	South Tetagouche	Bathurst	380	428
Haute-Aboujagane	Shediac	963	1 026	St. Martins	Centre Commercial Parkway, Saint John	787	760
Hillsborough	Riverview	1 228	1 263	Stanley	Centre Commercial, Brookside, Fredericton	1 000	1 036
Janeville	Bathurst	456	476	Sunny Corner	Newcastle	1 223	1 196
Juniper	Florenceville-Bristol	350	389	Waasis*	Oromocto	4	-
Kedgwick	Campbellton	909	999	Welsford	Grand Bay-Westfield	1 163	1 226
Kingston	Hampton	1 312	1 201	Youngs Cove	Sussex	894	783
				Zealand	Centre Commercial Brookside, Fredericton	1 077	1 165
				Agents fabricants	Siège social, Fredericton	1 226	1 059
				<b>TOTAL</b>		<b><u>75 616</u></b>	<b><u>76 325</u></b>

\* magasin de franchise ouvert durant l'année

\*\* fermé

## rapport de la direction

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de politiques comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent Rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés. Le service de vérification interne effectue des vérifications dans le but de s'assurer la pertinence et l'uniformité des contrôles internes, des pratiques et des méthodes de la Société.

Dans ses responsabilités, le Conseil d'administration reçoit l'aide du Comité de vérification. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction, le gérant de la vérification interne et les vérificateurs externes relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet relié aux rapports financiers.

Deloitte, LLP, vérificateurs externe de la Société, a effectué une vérification indépendante des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Le Rapport des vérificateurs décrit la portée de cette vérification indépendante et l'opinion exprimée.



Daniel Allain  
Président et Chef de la direction

Christopher Evans, CA  
Vice-président et  
Chef des finances

Le 27 juin 2013

## rapport du vérificateur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les bilans au 31 mars 2013, et les états des résultats d'exploitation et du résultat étendu, des variations de l'avoir et des mouvements de trésorerie, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### **Autre point**

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée datée du 29 juin 2012.



Chartered Accountants  
June 27, 2013

# états des résultats d'exploitation et du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars

	<b>Budget 2013 (non vérifié)</b>	<b>Réel 2013</b>	<b>Réel 2012</b>
Ventes totales (note 3)	397 422 014 \$	387 752 262 \$	395 129 626 \$
Moins les commissions	6 656 069	6 688 839	6 497 338
Ventes nettes	<u>390 765 945</u>	<u>381 063 423</u>	<u>388 632 288</u>
Coût des marchandises vendues (note 4)	<u>180 289 491</u>	<u>171 053 590</u>	<u>179 028 894</u>
Bénéfice brut	210 476 454	210 009 833	209 603 394
Autres produits (note 5)	<u>2 748 212</u>	<u>3 043 545</u>	<u>2 676 290</u>
	213 224 666	213 053 378	212 279 684
Charges d'exploitation (note 6)	<u>50 831 989</u>	<u>48 923 685</u>	<u>48 156 682</u>
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	<b><u><u>162 392 677 \$</u></u></b>	<b><u><u>164 129 693 \$</u></u></b>	<b><u><u>164 123 002 \$</u></u></b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

# états des variations de l'avoir

Exercice terminé le 31 mars

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Solde au début de l'exercice	21 741 735 \$	20 563 729 \$
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	164 129 693	164 123 002
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(161 746 764)</u>	<u>(162 944 996)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<b><u><u>24 124 664 \$</u></u></b>	<b><u><u>21 741 735 \$</u></u></b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

# bilan

Le 31 mars

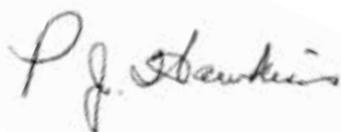
<b>Actif</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse et quasi-encaisse	3 420 165 \$	2 566 129 \$
Clients et autres débiteurs	4 987 621	3 988 914
Stocks (note 7)	24 463 486	21 650 352
Charges payées d'avance	509 591	661 412
	<u>33 380 863</u>	<u>28 866 807</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	8 557 074	7 722 899
Actif incorporel (note 9)	1 441 128	1 512 590
	<u>43 379 065 \$</u>	<u>38 102 296 \$</u>
<b>Passif</b>		
<i>Passif à court terme</i>		
Fournisseurs et autres créditeurs	14 609 032 \$	11 716 575 \$
<i>Passif à long terme</i>		
Allocations de retraite (note 10)	4 645 369	4 643 986
	<u>19 254 401</u>	<u>16 360 561</u>
<b>Avoir de la province du Nouveau-Brunswick</b>		
Avoir	24 124 664	21 741 735
	<u>43 379 065 \$</u>	<u>38 102 296 \$</u>
Engagements et éventualités (notes 12 et 13)		

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

# états des mouvements de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Exploitation</b>		
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	164 129 693 \$	164 123 002 \$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 563 478	1 620 617
Amortissement financier	336 953	362 294
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	35 329	13 224
Augmentation des allocations de retraite	1 383	448 685
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(767 563)	(653 968)
Fonds provenant de l'exploitation	<u>165 299 273</u>	<u>165 913 854</u>
<b>Investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 451 443)	(1 673 817)
Acquisitions d'actif incorporel	( 265 491)	( 209 910)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	18 461	4 044
Encaisse nette utilisée pour les dépenses d'investissement	<u>(2 698 473)</u>	<u>(1 879 683)</u>
<b>Financement</b>		
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(161 746 764)</u>	<u>(162 944 996)</u>
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	854 036	1 089 175
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>2 566 129</u>	<u>1 476 954</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><b>3 420 165 \$</b></u>	<u><b>2 566 129 \$</b></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

# notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2013

## 1. Natures des activités

La Société des Alcools du Nouveau-Brunswick (la Société) de la Couronne a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et elle est une entreprise publique, conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton (Nouveau-Brunswick) et sa principale activité est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## 2. Summary of Significant Accounting Policies

### a) Énoncés de conformité

Les états financiers de la Société se conforment aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été approuvés par le conseil d'administration qui a également autorisé leur publication le 27 juin 2013.

### b) Base de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ces états ont été préparés à l'aide de la comptabilité d'exercice.

Les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

### c) Immobilisations corporelles

#### (i) Actif appartenant à la Société

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement accumulé et les pertes de valeur. Le coût historique comprend le coût d'acquisition ou le coût de construction, de même que les coûts directement attribuables au transfert de l'actif

jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes dont la durée de vie utile varie, elles sont comptabilisées et amorties séparément. L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode de l'amortissement constant à partir de l'estimation de la durée de vie utile de l'actif. La durée de vie utile est révisée chaque année.

#### (ii) Décomptabilisation

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé à sa cession ou lorsqu'il est peu probable que l'utilisation continue de l'actif produise de futurs avantages économiques. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation est calculée comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession et est compris dans l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu dans l'exercice cours duquel l'élément est décomptabilisé.

#### (iii) Coûts ultérieurs

La Société constate, dans la valeur comptable d'un élément d'immobilisations corporelles, le coût de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ce coût est engagé et qu'il est probable que la Société en tirera de futurs avantages économiques et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont constatés dans l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu comme des charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### (iv) Amortissement

L'amortissement d'un actif commence dès le moment où l'actif est prêt à être utilisé, c'est-à-dire lorsqu'il se trouve dans le lieu et dans l'état qui lui permettront d'être exploité de la manière prévue par la direction. Il est imputé à l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu selon la méthode de l'amortissement constant à l'aide des taux annuels suivants:

Bâtiments	2 ½%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Mobilier, agencements et équipement	20%
Matériel roulant	25%

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée du contrat de location. Les immobilisations corporelles comprennent les éléments d'actif acquis ou en construction, dont la totalité ou une partie n'est pas utilisée à la fin de l'exercice. Donc aucun amortissement n'est attribué à ces éléments d'actif.

#### *(v) Perte de valeur*

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société sont examinées à la fin de chaque exercice pour déterminer s'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. S'il y a de tels indicateurs, la valeur recouvrable de l'actif est estimée pour déterminer la perte de valeur (s'il y a lieu).

Les actifs non financiers sont regroupés en fonction de ses unités génératrices de trésorerie, ce qui correspond au plus petit groupe d'actif qui génère des « entrées » de trésorerie à partir de son utilisation continue, qui sont indépendantes des entrées de trésorerie des autres éléments d'actif. La Société a établi que ses unités génératrices de trésorerie sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente estimatifs. Pour apprécier la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers à l'actif.

Les pertes de valeur comptabilisées dans les périodes antérieures sont contrepassées si la valeur comptable dans une période ultérieure est supérieure à la valeur comptable. La reprise de valeur a lieu uniquement si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (déduction faite de l'amortissement ou de l'amortissement financier), si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Au 31 mars 2013 et 2012, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

#### **d) Actif incorporel**

L'actif incorporel comprend les logiciels achetés et élaborés à l'interne qui sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée de vie estimative, car ces éléments d'actif sont jugés avoir une durée de vie utile limitée. La durée de vie utile est révisée à chaque date de présentation de l'information financière. La Société détermine la valeur comptable de l'actif incorporel afin d'établir s'il y a eu une réduction de valeur lorsque des événements ou des circonstances justifient un tel examen. Au 31 mars 2013 et 2012, il n'y avait aucun indicateur de perte comptable. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant à un taux de 10% par année.

#### **e) Actif loué**

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement si ses dispositions transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. L'actif financé par les contrats de location-financement est capitalisé à la valeur moindre entre la juste valeur des futurs paiements minimaux au titre de la location et le prix du marché, et la dette connexe est comptabilisée dans le passif à long terme. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location-exploitation.

La Société a déterminé que tous les contrats de location conclus au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et sont des contrats de location-exploitation. Les paiements au titre des contrats de location exploitation (déduction faite des incitatifs financiers provenant du bailleur) sont imputés à l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu en fonction du taux de location annuel contractuel alors en vigueur.

##### *(i) Incitatifs à la location*

Si des incitatifs à la location sont accordés pour conclure des contrats de location, de tels incitatifs sont comptabilisés au passif. Les avantages globaux tirés des incitatifs sont comptabilisés en tant que réduction des charges de location selon la méthode de l'amortissement constant.

# notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2013

## *f) Instruments financiers*

### *(i) Constatation, évaluation initiale*

Les actifs financiers et le passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont évalués au départ à la juste valeur ajustée par les coûts de transaction. L'évaluation ultérieure de l'actif financier et du passif financier est décrite ci-dessous.

### *(ii) Classement et évaluation ultérieure de l'actif financier*

Aux fins de l'évaluation ultérieure, tous les éléments d'actif financier ont été classés en tant que prêts et créances.

Les prêts et les créances sont des éléments d'actif financier à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la constatation initiale, ils sont évalués à un coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la perte de valeur. L'actualisation est omise lorsque son effet est négligeable. L'encaisse et la quasi-encaisse et les clients et les autres débiteurs de la Société entrent dans la catégorie des instruments financiers.

La Société ne détient aucun instrument financier dans les autres catégories.

### *(iii) Passif financier*

Le passif financier de la Société comprend les fournisseurs et autre créditeurs. Ces éléments de passif financier sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs.

### *(iv) Décomptabilisation*

L'actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, est acquitté, est annulé ou arrive à expiration.

### *(v) Compensation des instruments financiers*

L'actif et le passif financiers font l'objet d'une compensation, et le montant net est comptabilisé au bilan seulement lorsqu'il existe un droit reconnu par la loi de compenser les montants et qu'on a l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### *(vi) Perte de valeur de l'actif financier*

L'actif financier est évalué pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur. On considère que l'actif financier a subi une perte de valeur lorsque des éléments probants objectifs établissent que les futurs flux de trésorerie estimatifs liés au placement seront négatifs.

## *g) Conversion des devises étrangères*

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui constituent la devise fonctionnelle et la devise de présentation de la Société.

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction (cours au comptant). Les gains ou les pertes de change qui découlent du règlement de ces opérations et de la conversion des éléments d'actif et de passif monétaire libellés en devises étrangères sont constatés dans l'état du résultat d'exploitation and du résultat étendu.

## *h) Stocks*

Les stocks sont indiqués à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur de réalisation nette. Le coût désigne le coût moyen. La valeur de réalisation nette désigne le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées afin d'acquérir les stocks et de les transférer à leur lieu d'exploitation actuel et de les porter à leur état actuel.

### *j) Provisions*

Une provision est constatée au bilan lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements antérieurs et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devront être engagées pour régler l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers à l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est constatée en tant qu'intérêts débiteurs.

### *j) Avantages postérieurs à l'emploi*

#### *(i) Allocations de retraite*

Les employés de la Société ont droit à une allocation de retraite déterminée selon le nombre d'années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de retraite ou de décès. Ce régime est financé au cours de l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite acquise par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction ayant trait aux augmentations salariales et à l'âge de retraite des employés.

Les principales hypothèses utilisées dans le calcul du passif sont comme suivre :

Taux d'actualisation – début de l'exercice	4.1%
Taux d'actualisation – fin de l'exercice	3.8%
Futures augmentations salariales – début de l'exercice	2.5%

#### *(ii) Régime de retraite*

Les employés de la Société participent au régime de retraite dans les services publics du Nouveau Brunswick, régime à prestations déterminées offert par plusieurs employeurs. Les cotisations sont effectuées par la Société et les employés. Vu que les renseignements étaient insuffisants pour représenter la participation de la Société au régime selon la méthode de comptabilité applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés à l'aide

des normes comptables applicables aux régimes de retraite à cotisations déterminées.

### *k) Produits*

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

#### *(i) Ventes aux clients des magasins de détail*

Les produits sont constatés aux points de vente aux clients.

#### *(ii) Ventes aux succursales et aux établissements titulaires de licence*

Les produits provenant de la vente de marchandises sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants découlant de la propriété des marchandises;
- Les montants ne comprennent la revente ultérieure par les établissements titulaires de licence et les succursales.
- Le montant des produits peut être évalué de façon fiable;
- Il est probable que la Société tirera les avantages économiques associés à la transaction;
- Les coûts qui ont été ou qui seront engagés à l'égard de La transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

### *l) Estimations comptables et jugements*

La préparation des états financiers conformément aux normes de l'IFRS exige que la direction de la Société effectue certains jugements, estimations et hypothèses qu'elle considère raisonnables et réalistes. Malgré une révision régulière de ces estimations et hypothèses, reposant particulièrement sur les réalisations passées ou prévisions, les faits et circonstances peuvent mener à des changements de ces estimations et hypothèses qui pourraient affecter la somme comptabilisée de l'actif, du passif, du capital et des gains de la Société. Les secteurs d'estimation où des jugements complexes ou subjectifs ont été effectués comprennent la valeur de réalisation nette des stocks, la durée utile de l'actif à long terme, la perte de valeur d'un actif, les provisions et les allocations de retraite.

# notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2013

*(i) Évaluation des stocks*

Un jugement est requis pour déterminer la valeur de réalisation nette des stocks.

*(ii) Durée utile de l'actif à long terme*

La Société doit estimer la durée utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement. La direction détermine la durée utile estimative et la valeur résiduelle de son actif à long terme en se basant sur l'expérience historique de la durée réelle d'actif de nature et fonction similaires. Puisque cette information repose sur des estimations et peut changer, elle est révisée à la fin de chaque année et les changements de l'estimation sont comptabilisés sur une base potentielle.

*(iii) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations et le matériel sont groupés dans les UGF selon leur habileté à générer des rentrées de fonds principalement indépendantes et ils sont utilisés pour les tests de récupérabilité. La détermination des UGF de la Société est assujettie au jugement de la gestion relativement au plus faible niveau où les rentrées de fonds indépendantes sont générées.

*(iv) Perte de valeur d'un actif*

Le calcul exige que la Société détermine la valeur recouvrable, ce qui comprend l'estimation de la valeur juste de l'actif ou des UGF moins les coûts pour la vente, leur valeur d'usage ou les deux. Les sommes utilisées pour les calculs de baisse de valeur reposent sur des estimations des roulements de fonds futurs de la Société et comprennent des estimations des revenus futurs, des dépenses d'exploitation, des taux d'escompte, qui sont assujettis à une incertitude de mesure. Ainsi, l'impact sur les états financiers des périodes futures pourrait être important.

*(v) Provisions*

La Société effectue des jugements et estimations d'enregistrement des coûts et d'établissement des provisions reposant sur des informations courantes au

sujet du coût, des plans prévus et des taux d'escompte. Les allocations de retraite cumulatives reflètent les meilleures estimations par la Société des salaires, de l'augmentation et de l'âge de retraite des employés. Les calculs sont affectés par les changements des hypothèses actuarielles et économiques relatives aux résultats futurs.

***m) Changements futurs à la politique comptable***

Certaines nouvelles normes et modifications aux normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

*(i) Instruments financiers*

En novembre 2009 et en octobre 2010, le CNCI a émis, ***l'IFRS 9 – Instruments financiers (IFRS 9), Calcul et mesure de l'actif financier et du passif financier***, qui remplacera ***l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et mesure (IAS 39)*** au complet. L'IFRS 9 utilise une approche simple pour déterminer si un actif financier ou un passif financier est mesuré à son coût amorti ou à sa juste valeur. Cette norme exige également l'utilisation d'une seule méthode de baisse de la valeur pour remplacer les méthodes multiples de baisse de valeur utilisées dans IAS 39. L'IFRS est en vigueur pour les exercices annuels à compter du 1er janvier 2015.

*(ii) Mesure de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a émis ***l'IFRS 13 – Mesure de la juste valeur (IFRS 13)***. L'IFRS définit la juste valeur, exige des divulgations au sujet de la mesure de la juste valeur et établit un cadre de travail unique pour la mesure de la juste valeur. L'IFRS 13 entre en vigueur pour les exercices annuels à compter du 1er janvier 2013.

La portée de l'impact de ces normes sur les états financiers n'a pas été déterminée.

<b>3. Ventes totales</b>	<b>Budget 2013 (non vérifié)</b>	<b>Réel 2013</b>	<b>Réel 2012</b>
Spiritueux	92 365 100 \$	91 860 247 \$	92 338 396 \$
Vin	71 764 168	74 430 592	70 900 188
Autres boissons	19 857 330	19 062 949	19 764 338
Bière	213 435 416	202 398 474	212 126 704
	<b><u>397 422 014 \$</u></b>	<b><u>387 752 262 \$</u></b>	<b><u>395 129 626 \$</u></b>

<b>4. Coût des marchandises vendues</b>	<b>Spiritueux</b>	<b>Vin</b>	<b>Autres boissons</b>	<b>Bière</b>	<b>Réel 2013</b>	<b>Réel 2012</b>
Stocks au début de l'exercice	6 360 002 \$	10 020 761 \$	702 292 \$	4 449 577 \$	21 532 632 \$	22 347 746 \$
Achats	18 685 955	26 140 661	7 133 729	101 063 954	153 024 299	157 807 149
Fret entrant	975 847	2 019 051	526 626	415 923	3 937 447	3 653 358
Fret sortant	204 349	340 374	232 588	230 010	1 007 321	979 160
Droit et taxe d'accise	12 725 088	2 102 808	767 890	319 940	15 915 726	15 774 113
	<u>38 951 241</u>	<u>40 623 655</u>	<u>9 363 125</u>	<u>106 479 404</u>	<u>195 417 425</u>	<u>200 561 526</u>
Stocks à la fin de l'exercice	6 811 717	11 916 511	1 024 210	4 611 397	24 363 835	21 532 632
	<b><u>32 139 524 \$</u></b>	<b><u>28 707 144 \$</u></b>	<b><u>8 338 915 \$</u></b>	<b><u>101 868 007 \$</u></b>	<b><u>171 053 590 \$</u></b>	<b><u>179 028 894 \$</u></b>

<b>5. Autres produits</b>	<b>Budget 2013 (non vérifié)</b>	<b>Réel 2013</b>	<b>Réel 2012</b>
Programmes de commercialisation	2 284 286 \$	2 429 057 \$	2 170 095 \$
Produits tirés des importations privées	173 468	285 585	213 885
Consignes non remboursées	124 840	46 794	120 759
(Perte) gain sur la vente d'immobilisations corporelles	8 458	(35 329)	(13 224)
Abonnements aux rapports sur les ventes	32 400	38 600	33 400
Revenu du Gare	17 500	43 846	13 627
Revenu d'étiquetage	15 000	78 767	52 339
Frais d'application magasins de franchise		43 770	
Revenu de dégustation en magasin	45 000	48 650	44 250
Divers	47 260	63 805	41 159
	<b><u>2 748 212 \$</u></b>	<b><u>3 043 545 \$</u></b>	<b><u>2 676 290 \$</u></b>

# notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2013

<b>6. Operating Expenses</b>	<b>Budget 2013 (non vérifié)</b>	<b>Réel 2013</b>	<b>Réel 2012</b>
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	19 408 988 \$	19 338 679 \$	19 274 856 \$
- administration	5 187 907	4 843 179	4 622 186
Avantages sociaux	6 796 743	6 585 518	6 639 894
Loyer	6 110 664	6 058 150	5 649 847
Chauffage et éclairage	1 513 612	1 458 721	1 475 605
Amortissement et amortissement financier	2 307 128	1 900 431	1 982 911
Programmes de formation	179 825	149 629	83 299
Réparations aux immobilisations corporelles	419 021	404 410	354 843
Impôts fonciers	326 362	321 596	319 660
Matériel léger et fournitures	744 099	572 807	636 678
Sécurité	318 585	325 541	339 212
Entretien du système automatisé aux points de vente	227 399	193 262	201 418
Déplacements	337 836	271 173	281 835
Coûts liés au remboursement des consignes	1 569 321	1 422 388	1 350 757
Sacs	141 072	140 195	96 442
Traitement des données	333 148	275 276	328 711
Télécommunications	516 844	473 222	502 460
Exploitation des véhicules à moteur	60 808	81 676	76 777
Nettoyage	251 785	216 057	206 088
Articles manquants	69 000	59 107	64 498
Réunions de la direction	105 590	96 475	92 114
Affranchissement	43 300	49 325	46 419
Services professionnels	580 250	789 835	633 402
Frais bancaires et carte de crédit	2 494 956	2 247 654	2 276 830
Entrepôt - entretien et fournitures	48 760	52 024	50 021
Assurance	75 143	74 549	74 753
Publicité et promotions	474 380	343 478	293 229
Rémunération des administrateurs	38 050	39 234	36 345
Autres	151 413	140 094	165 592
	<b><u>50 831 989 \$</u></b>	<b><u>48 923 685 \$</u></b>	<b><u>48 156 682 \$</u></b>

## 7. Stocks

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	24 363 835 \$	21 532 632 \$
Fournitures	99 651	117 720
	<b><u>24 463 486 \$</u></b>	<b><u>21 650 352 \$</u></b>

## 8. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Pavage	Bâtiments	Améliorations Locatives	Mobilier et agencements	Matériel roulant	Matériel des magasins	Matériel de réfrigération	Total
<b>Solde au 1 avril 2011</b>	155 386 \$	477 238 \$	10 345 119 \$	4 900 314 \$	14 406 634 \$	296 536 \$	2 821 627 \$	3 229 389 \$	36 632 243 \$
Acquisitions			118 263	237 862	1 098 000	21 963	39 375	158 354	1 673 817
Cessions				524 790	432 975	44 310	1 570 901	659 871	3 232 847
<b>Solde au 31 Mars, 2012</b>	155 386 \$	477 238 \$	10 463 382 \$	4 613 386 \$	15 071 659 \$	274 189 \$	1 290 101 \$	2 727 872 \$	35 073 213 \$
<b>Solde au 1 avril 2012</b>	155 386 \$	477 238 \$	10 463 382 \$	4 613 386 \$	15 071 659 \$	274 189 \$	1 290 101 \$	2 727 872 \$	35 073 213 \$
Acquisitions			66 623	460 720	1 834 575	21 941		67 584	2 451 443
Cessions				999 085	382 932	17 620		201 678	1 601 315
<b>Solde au 31 Mars, 2013</b>	155 386 \$	477 238 \$	10 530 005 \$	4 075 021 \$	16 523 302 \$	278 510 \$	1 290 101 \$	2 593 778 \$	35 923 341 \$
<b>Amortissement et amortissement financier</b>									
<b>Solde au 1 avril 2011</b>		412 306	6 838 822	3 853 333	12 229 880	214 540	2 780 006	2 616 389	28 945 276
Acquisitions		14 169	152 568	234 476	1 021 033	44 186	17 328	136 857	1 620 617
Cessions				524 790	425 988	44 310	1 570 901	649 590	3 215 579
<b>Solde au 31 Mars, 2012</b>		426 475	6 991 390	3 563 019	12 824 925	214 416	1 226 433	2 103 656	27 350 314
<b>Solde au 1 avril 2012</b>		426 475	6 991 390	3 563 019	12 824 925	214 416	1 226 433	2 103 656	27 350 314
Acquisitions		8 459	154 234	229 433	998 629	29 335	19 972	123 416	1 563 478
Cessions				968 695	365 330	17 620		195 880	1 547 525
<b>Solde au 31 Mars, 2013</b>		434 934	7 145 624	2 823 757	13 458 224	226 131	1 246 405	2 031 192	27 366 267
<b>Valeurs comptables</b>									
At April 1, 2011	155 386 \$	64 932 \$	3 506 297 \$	1 046 981 \$	2 176 754 \$	81 996 \$	41 621 \$	613 000 \$	7 686 967 \$
At March 31, 2012	155 386 \$	50 763 \$	3 471 992 \$	1 050 367 \$	2 246 734 \$	59 773 \$	63 668 \$	624 216 \$	7 722 899 \$
At March 31, 2013	155 386 \$	42 304 \$	3 384 381 \$	1 251 264 \$	3 065 078 \$	52 379 \$	43 696 \$	562 586 \$	8 557 074 \$

# notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2013

<b>9. Actif incorporel</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Logiciels		
<b>Coût</b>		
Ouverture	4 549 055 \$	4 339 145 \$
Acquisitions	265 491	209 910
Cessions		
Clôture	<u>4 814 546</u>	<u>4 549 055</u>
<b>Ammortissement financier</b>		
Ouverture	3 036 465	2 674 171
Acquisitions	336 953	362 294
Cessions		
Clôture	<u>3 373 418</u>	<u>3 036 465</u>
<b>Valeur comptable</b>	<b><u>1 441 128 \$</u></b>	<b><u>1 512 590 \$</u></b>

## 10. Avantages postérieurs à l'emploi

### (i) Régime de retraite

Conformément aux modalités du régime de retraite dans les services publics, pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Société a versé des cotisations de 1 577 654 \$ (1 515 832 \$ en 2012). Un actuaire indépendant détermine la situation de financement du régime et fait des recommandations au sujet des cotisations « spéciales » requises, s'il y a lieu. La plus récente évaluation actuarielle du régime au 1er avril 2011 a déterminé que le régime n'est pas entièrement financé et que des cotisations spéciales sont donc requises pour le financer. La somme à verser pour le prochain exercice est de 856 408 \$ et a été mentionné à la note 12.

### (ii) Allocations de retraite

Voici l'information relative au régime d'allocations de retraite :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées:		
Solde, début de l'exercice	4 643 986 \$	4 195 301 \$
Coût des services actuels	241 873	201 538
Intérêt débiteurs	190 408	223 222
Perte actuarielle	<u>97 269</u>	<u>526 402</u>
	529 550	951 162
Prestations versées	<u>(528 167)</u>	<u>(502 477)</u>
Passif au titre des prestations constituées	<b><u>4 645 369 \$</u></b>	<b><u>4 643 986 \$</u></b>

En janvier 2013, la Province du Nouveau-Brunswick a annoncé que l'allocation de retraite pour les employés non-syndiqués des Parties I, II et III de la fonction publique sera éliminée progressivement. Conformément aux directions de la Province de cesser l'accumulation de service aux fins de calcul de l'allocation de retraite et à l'approbation subséquente par le Conseil d'administration de la Société, l'accumulation de service cessera pour la Société le 30 juin 2013. Ceci entraîne une compression et un règlement du régime d'allocation de retraite qui mènera à une dépense de 1 172 698\$ au cours de l'année financière 2013/2014.

## 11. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

### (i) Gestion du capital

La direction considère que son capital est le solde de son avoir. Lors de la gestion du capital, l'objectif de la Société est de maintenir la vigueur financière afin de soutenir des rendements maximums pour la province du Nouveau-Brunswick.

### (ii) Risque du marché

L'exposition aux risques du marché, se présente dans le cours normal des activités de la Société. La gestion du risque global de la Société met l'accent sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques et cherche à minimiser les effets possibles sur le rendement financier de la Société.

### (iii) Risque de change

La Société peut être exposée à un risque marginal de change. La Société est exposée à un risque de change sur les achats libellés dans une devise autre que le dollar canadien. Le dollar américain et l'eurodollar sont les principales devises à l'origine de ce risque. La direction a réduit l'exposition à ce risque en limitant le nombre d'achats en devises étrangères.

### (iv) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client omet de s'acquitter d'une obligation. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. Au 31 mars 2013, aucun client ne représentait plus de 10 % de la valeur totale des comptes clients.

## 12. Commitments

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2014 et 2035. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2013, ont une durée initiale de plus d'un an. De plus, le montant exigible en un an ou moins correspond au montant qui sera versé en vertu du règlement sur le régime de retraite abordé à la note 10.

Montant exigible en un an ou moins	6 538 685 \$
Entre un an et cinq ans	17 511 421
Plus de cinq ans	22 770 676
	<u><u>46 820 782 \$</u></u>

# notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2013

## 13. Éventualités

La Société est engagée dans diverses actions en justice et d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision définitive des tribunaux à cet égard ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Ainsi, aucune provision pour ces actions n'est reflétée dans les états financiers. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

## 14. Budget

Les chiffres du budget 2013 qui sont présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société et n'ont pas été vérifiés.

## 15. Opérations entre apparentés

La partie qui a le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les opérations entre la Société et la province du Nouveau-Brunswick sont présentées dans l'état des variations de l'avoir. Les présents états financiers contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Société peut être considérée comme étant apparentée. Les transactions d'exploitation routinières avec les parties apparentées sont comptabilisées aux prix du marché en vigueur selon les modalités commerciales normales.

### (i) Rémunération des principaux membres du personnel de gestion

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres principaux du personnel de gestion. La rémunération et avantages totales s'établissent à 926 773 \$ pour l'exercice (939 432 \$ en 2012).

# renseignements d'exploitation

## renseignements d'exploitation

	2013	2012
Nombre de magasins ANBL	46	47
Nombre de magasins de franchise	76	72
Nombre de poste occupés	450	446
Nombre de produits réguliers inscrits	1 908	1 888

## données de consommation (âge légal pour consommer de l'alcool)

2013				2012		
Total en litres	Litres par capita	Ventes par litre		Total en litres	Litres par capita	Ventes par litre
2 913 537	4,8	31,53 \$	Spiritueux	2 918 178	4,8	31,64 \$
5 724 011	9,4	13,00 \$	Vin	5 420 558	9,0	13,08 \$
2 580 576	4,3	7,39 \$	Autres boissons	2 717 294	4,5	7,27 \$
44 952 421	74,0	4,50 \$	Bière	47 207 058	77,9	4,49 \$

## Graphiques des ventes par source

Ventes	2012 - 2013	Pourcentage des ventes	2011 - 2012
Public	263 845 150	68,1	267 148 604
Titulaires de permis	46 641 586	12,0	49 046 111
Magasins de franchise	75 616 259	19,5	76 325 025
Autres	1 649 267	0,4	2 609 886
TOTAL	387 752 262		395 129 626

# renseignements d'exploitation

## remises aux gouvernements

### *Province du Nouveau-Brunswick:*

	2013	2012
Paiements provenant du revenu net et du résultat étendu	161 746 764 \$	162 944 996 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	2 148 540	2 171 713
Impôt foncier	321 596	319 660
	<b><u>164 216 900</u></b>	<b><u>165 436 369</u></b>

### *Gouvernement du Canada :*

Taxe de vente harmonisée	30 072 107	29 012 217
Taxe d'accise et droits de douane	15 888 649	15 774 113
	<u>45 960 756</u>	<u>44 786 330</u>
	<b><u>210 177 656 \$</u></b>	<b><u>210 222 699 \$</u></b>